



---

**Commission économique pour l'Europe**

Réunion des Parties à la Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement

**Sixième session**

Réunion des Parties au Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants à la Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement

**Troisième session****Débat conjoint de haut niveau**

Budva (Monténégro), 14 septembre 2017

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

**Ouverture du débat conjoint de haut niveau****Ordre du jour provisoire annoté du débat conjoint de haut niveau**

**Qui s'ouvrira à l'hôtel Splendid Conference and Spa à Budva (Monténégro), le jeudi 14 septembre 2017, à 10 heures**

**I. Ordre du jour provisoire**

1. Ouverture du débat conjoint de haut niveau.
2. Rapport sur la vérification des pouvoirs des Parties au Protocole.
3. Séance thématique sur la contribution de la Convention et du Protocole à la mise en œuvre des objectifs de développement durable.
4. Déclaration de Budva sur la démocratie environnementale pour un avenir durable.
5. Examen et adoption des décisions de la Réunion des Parties à la Convention.
6. Clôture du débat conjoint de haut niveau.



## II. Introduction

1. La sixième session de la Réunion des Parties à la Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement (Convention d'Aarhus) se tiendra du 11 au 13 septembre 2017, immédiatement avant la troisième session de la Réunion des Parties au Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants, qui aura lieu le 15 septembre 2017. Un débat conjoint de haut niveau aura lieu le 14 septembre. Les deux sessions se tiendront à Budva (Monténégro), à l'invitation du Gouvernement du Monténégro.

2. Le débat conjoint de haut niveau rassemblera des responsables de haut niveau – ministres, vice-ministres, secrétaires d'État et autres chefs de délégation et invités spéciaux – et sa séance thématique sera consacrée aux thèmes qui seront traités dans le projet de Déclaration de Budva sur la démocratie environnementale pour un avenir durable (voir ECE/MP.PP/2017/17-ECE/MP.PRTR/2017/3).

3. Le débat conjoint de haut niveau sera présidé par un responsable de haut niveau du pays hôte. Certaines séances pourraient être coprésidées par les Présidents des Réunions des Parties à la Convention et au Protocole. La séance thématique se tiendra dans le cadre de deux tables rondes. Les autres séances se dérouleront en plénière.

## III. Annotations

### 1. Ouverture du débat conjoint de haut niveau

*Date et heure : jeudi 14 septembre, de 10 h 00 à 10 h 30*

4. Le débat conjoint de haut niveau débutera par une allocution de bienvenue de représentants de haut niveau du pays hôte et de la Commission économique pour l'Europe.

5. Les Parties réunies lors du débat conjoint de haut niveau devraient adopter l'ordre du jour provisoire du débat, tel qu'il figure dans le présent document.

#### **Documentation**

Ordre du jour provisoire annoté du débat conjoint de haut niveau (ECE/MP.PP/2017/15-ECE/MP.PRTR/2017/1).

### 2. Rapport sur la vérification des pouvoirs des Parties au Protocole

*Date et heure : jeudi 14 septembre, de 10 h 30 à 10 h 35*

6. La Réunion des Parties au Protocole sera invitée à approuver le rapport sur la vérification des pouvoirs, qui sera présenté par le Bureau conformément à l'article 17 du Règlement intérieur (voir ECE/MP.PRTR/2010/2/Add.1, décision I/1).

### 3. Séance thématique sur la contribution de la Convention et du Protocole à la mise en œuvre des objectifs de développement durable

*Date et heure : jeudi 14 septembre, de 10 h 35 à 15 h 30*

7. La séance thématique se tiendra dans le cadre de deux tables rondes auxquelles participeront des ministres, des hauts représentants d'organisations internationales et non gouvernementales, des représentants du secteur privé et d'autres parties prenantes ayant une connaissance approfondie du thème examiné, et sera suivie d'un débat général. Les débats se dérouleront sous la conduite d'un animateur et porteront sur les thèmes du projet de Déclaration de Budva. Des exemples concrets d'actions ou initiatives nouvelles ou en cours seront présentés afin d'illustrer la manière dont la Convention d'Aarhus et/ou le Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants sont ou peuvent être utilisés pour

appuyer la réalisation d'un ou de plusieurs objectifs de développement durable. Le programme provisoire de la séance thématique donnera de plus amples précisions sur les thèmes et les orateurs.

#### **Documentation**

Projet de Déclaration de Budva sur la démocratie environnementale pour un avenir durable (ECE/MP.PP/2017/17-ECE/MP.PRTR/2017/3).

Contribution de la Convention et du Protocole à la mise en œuvre des objectifs de développement durable (ECE/MP.PP/2017/18-ECE/MP.PRTR/2017/4).

Programme provisoire du débat conjoint de haut niveau (AC/MOP-6/Inf.1-PRTR/MOPP-3/Inf.1).

#### **4. Déclaration de Budva sur la démocratie environnementale pour un avenir durable**

*Date et heure : jeudi 14 septembre, de 15 h 30 à 16 h 45*

8. Les ministres et les chefs de délégation des Parties, ainsi que les représentants des Signataires, des autres États, des organisations internationales, régionales et non gouvernementales et de la société civile, seront invités à étudier et à adopter une déclaration.

#### **Documentation**

Projet de Déclaration de Budva sur la démocratie environnementale pour un avenir durable (ECE/MP.PP/2017/17-ECE/MP.PRTR/2017/3).

#### **5. Examen et adoption des décisions de la Réunion des Parties à la Convention**

*Date et heure : jeudi 14 septembre, de 16 h 45 à 17 h 20*

9. La Réunion des Parties à la Convention d'Aarhus sera invitée à examiner les projets de décisions à sa sixième et à les adopter officiellement.

#### **6. Clôture du débat conjoint de haut niveau**

*Date et heure : jeudi 14 septembre, de 17 h 20 à 17 h 30*

10. Le Président du débat conjoint de haut niveau prononcera la clôture de la réunion.

## IV. Organisation des travaux

---

<i>Date et heure</i>	<i>N°</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>
<b>Jeudi 14 septembre</b>		
10 h 00-10 h 30	1	Ouverture du débat conjoint de haut niveau
10 h 30-10 h 35	2	Rapport sur la vérification des pouvoirs des Parties au Protocole
10 h 35-11 h 35	3	Séance thématique sur la contribution de la Convention et du Protocole à la mise en œuvre des objectifs de développement durable – <i>table ronde 1</i>
11 h 35-11 h 50		<i>Pause café</i>
11 h 50-13 h 00	3	Session thématique ( <i>suite</i> ) – <i>table ronde 2</i>
13 h 00-15 h 00		<i>Déjeuner</i>
15 h 00-15 h 30	3	Session thématique ( <i>suite</i> ) – <i>débat ouvert et conclusions</i>
15 h 30 -16 h 45	4	Déclaration de Budva sur la démocratie environnementale pour un avenir durable
16 h 45-17 h 20	5	Examen et adoption des décisions de la Réunion des Parties à la Convention
17 h 20-17 h 30	6	Clôture du débat conjoint de haut niveau

---